

< Date>

Cher parent ou tuteur,

**Objet : Lettre d’avis générale du -** <Insert Name of Daycamp OR Daycamp Organizer (as appropriate)>

Les responsables de la santé publique du Manitoba ont informé <insert Daycamp Organizer> aujourd’hui d’au moins un cas confirmé de COVID-19 dans <Insert Daycamp (as applicable) le date, soit à un moment où le(s) cas était(ent) peut-être contagieux. <insert Daycamp Organizer> collabore étroitement avec les responsables du service de santé publique et suit leurs recommandations. Les contacts étroits ont été identifiés et ont été conseillés de s'auto-isoler avec les membres de leur ménage.

Si vous n'avez pas été contacté par le camp de jour indiquant que votre enfant est potentiellement un contact proche et qu'un responsable de la santé publique ne vous a pas contacté, votre enfant **n'a pas** été identifié comme étant exposé au COVID-19 de ce(ces) cas. Si votre enfant n'a pas été identifié comme un contact étroit, les responsables de la santé publique vous recommandent tout de même de surveiller de près votre enfant pour les symptômes du COVID-19.

Cependant, si votre enfant commence à manifester, même légèrement, de nouveaux symptômes ou une aggravation d’un des symptômes mentionnés dans la colonne A ou de deux ou plusieurs symptômes de la colonne B (voir le tableau à la page suivante), isolez-le immédiatement des autres.

**Il est recommandé que votre enfant subisse un test de dépistage de la COVID-19 dès l’apparition des symptômes.** Vous pouvez vous rendre directement au centre de dépistage le plus près de chez vous durant les heures d’ouverture. Pour savoir où il se trouve, veuillez consulter <https://manitoba.ca/covid19/updates/testing.fr.html> ou appeler Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou sans frais au 1 888 315-9257).

Les responsables de la santé publique informent également les personnes qui sont symptomatiques ou qui font partie d’un ménage dont un membre est symptomatique, **que l’ensemble du ménage doit s’auto-isoler** en attendant les résultats des tests de dépistage de la COVID-19.

|  |  |
| --- | --- |
| **A** | **B** |
| Fièvre et frissons | Nez qui coule |
| Toux | Douleurs musculaires |
| Mal de gorge, voix enrouée | Fatigue |
| Essoufflements ou difficulté à respirer | Rougeur des yeux (conjonctivite) |
| Perte du goût ou de l’odorat | Maux de tête |
| Vomissements ou diarrhée depuis plus de 24 heures | Éruption cutanée (boutons sur la peau) de cause inconnue |
|  | Nausées ou une perte d’appétit |
|  | Dans le cas d’un nouveau-né, difficulté à le nourrir |

Les individus qui présentent les symptômes résumés dans les colonnes A et B, et qui choisissent de ne pas subir le test le dépistage, doivent s’isoler pendant au moins 10 jours à partir de l’apparition des symptômes. La période d’isolement peut prendre fin le 10e jour si la personne n’a pas eu de symptômes au cours des 24 dernières heures. Dans le cas d'individus symptomatiques qui choisissent de ne pas être testés, tous les membres du ménage doivent s'isoler avec la personne symptomatique pendant 10 jours.

Remarque :

* Les responsables de la santé publique encouragent fortement les tests afin de pouvoir déterminer si la transmission du COVID-19 s'est produite dans le camp de jour.
* Le camp de jour n’est pas autorisé à communiquer le(s) nom(s) ni tout autre renseignement qui permettrait de dévoiler qui est(sont) le(les) cas confirmé(s) de COVID-19 à un membre du camp de jour, de la collectivité ou des médias.
* Alors que les variantes préoccupantes deviennent la souche dominante du virus au Manitoba, pour réduire le risque de transmission, des changements ont été apportés à la façon dont nous gérons tous les cas et contacts de COVID-19. Bien que la déclaration publique des variantes préoccupantes associés aux camps de jour se poursuive, il n'y aura plus de notification distincte ou de recommandations différentes s'il s'agit d'une variante préoccupante. Pour plus d'informations sur les variantes préoccupantes, veuillez visiter [www.gov.mb.ca/covid19/fundamentals/variants.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/fundamentals/variants.html).

Pour de plus amples renseignements sur l’auto-isolement, veuillez consulter la page Web suivante :  
<https://www.gov.mb.ca/asset_library/en/covid/factsheet-isolation-selfmonitoring-returningtravellers-contacts.fr.pdf>

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter <https://manitoba.ca/covid19/updates/resources.fr.html>.

Je vous prie d’agréer mes salutations distinguées.

Bureau du médecin hygiéniste en chef du Manitoba  
Santé et des Soins aux personnes âgées